

AGRÉMENT D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS BÉNÉVOLES À L'ÉCOLE en EPS

Activité Natation

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles d'encadrement les adultes qui se portent volontaires pour participer aux sessions d'agrément, nous vous demandons :

- D'inscrire dès que possible, auprès du CPC EPS de votre circonscription, la liste des bénévoles que vous avez sollicités.
- De leur faire parvenir les documents ci-joints préalablement remplis :
 1. Convocation avec horaires (prévoir 2h) et lieu de l'agrément, tenue et matériel à prévoir.
 2. Demande d'agrément (Formulaire B1) remplie et signée avec le nom de leur assurance Responsabilité Civile.

Toute personne non inscrite au préalable ne pourra pas participer à l'agrément.

Vous trouverez ci-dessous le modèle de convocation (page 2) et le formulaire d'agrément B1 (page 3)

Vous voudrez bien insister auprès des parents de la nécessité de respecter les horaires et d'être présents toute la durée de la session (et sans enfant).

Les dates des sessions vous seront précisées à la rentrée de chaque année scolaire par votre CPC EPS et sont consultables toute l'année [en cliquant ici](#) (des changements de date peuvent apparaître en cours d'année).

À l'issue de chaque session, vous recevrez la liste des personnes agréées dans l'activité. Vous voudrez bien en informer les personnes concernées.

Rappel :

L'agrément est valable 5 ans.

Au bout de ces 5 ans, une personne ayant régulièrement encadré l'activité, pourra demander de renouveler son agrément sans avoir à repasser la session. Il devra pour cela en faire la demande (formulaire B1 « demande de renouvellement »). Vous adresserez cette demande au CPC EPS.

Les attendus pour obtenir l'agrément

L'intervenant extérieur bénévole devra être capable, à la fin de la session, de :

- Sauter ou plonger sans crainte dans le grand bain et se laisser remonter passivement sans reprise d'appui.
- Surnager en position verticale pendant 30 secondes.
- Nager 25 mètres.
- Rester immobile 5 secondes sur le ventre (faire l'étoile de mer).
- Rester immobile 5 secondes sur le dos (faire la planche).
- Montrer sa capacité à aller chercher un objet immergé à 2m maximum de profondeur sans crainte en plongeon canard ou en descendant le long d'une perche.

ACTIVITÉ NATATION

CONVOCACTION SESSION AGRÉMENT NATATION

Madame, Monsieur,

Vous avez répondu favorablement à la demande des enseignants pour aider à l'encadrement des séances de natation à l'école.

Pour ce faire, en application de la circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017, vous devez obtenir l'agrément de la Directrice Académique des Services de L'Éducation Nationale. Vous êtes donc invité(e) à participer à la session d'agrément qui se déroulera :

Date :

Horaires :

de à

Lieu :

Vous voudrez bien vous présenter à cette session et vous munir :

- ⇒ de la demande d'agrément ci-jointe préalablement remplie soigneusement et en majuscules.
- ⇒ d'une tenue de bain conforme (caleçon interdit, bonnet de bain conseillé).

Vous devez vous présenter sans votre enfant.

Cette session comprendra un temps d'information théorique et un temps d'évaluation pratique de vos compétences (pour une durée totale d'environ 2h).

La participation à l'ensemble de la session est obligatoire pour l'obtention de l'agrément.

Mr - Mme :
Directeur de l'école :

Signature :

